



BALL-TRAP CLUB DE CHATEILLON

INFORMATION

Mesdames, messieurs,

En ces temps de renouvellements et créations de licences, vous êtes de plus en plus nombreux présents sur les installations, voici donc un rappel concernant les règles de fonctionnement du club, sur et en dehors des pas de tir.

Nous vous rappelons :

- Que l'accès aux pas de tir est autorisé uniquement aux personnes licenciées FFTIR, à jour de leur cotisation, l'accès avec des invités non licenciés ne peut se faire que sur demande directe au Président le jour de votre venue. (limité à une personne par séance et occasionnellement).
- Tout membre doit badger sa licence à son arrivée, puis à son départ de séance sur le lecteur à disposition dans le club house, après de nombreuses mises à jour par rapport au fonctionnement EDEN, celui-ci est de nouveau fonctionnel. Régulièrement nous sommes consultés par les autorités sur vos passages sur les pas de tir et devons fournir les relevés, cela peut avoir des incidences sur vos autorisations de détention d'armes.
- Pour l'accès au pas de tir (25m – 50m – 100m derrière la butte plateaux) le port de casquette et lunette est **obligatoire** dès le passage du portail gris.
- **Le respect** des consignes affichées sur les pas de tir (panneau de calibre autorisé, panneau accès interdit...)
- **Chargement maximum de 5 balles dans les chargeurs.**
- **Interdiction formelle** de rajouter des objets, ballons, cailloux, cibles humainessur les portes cibles, poutres ou autres zones des pas de tir.
- Lors d'un changement de cible, merci de bien vous mettre en retrait du poste de tir et de vos armes (au moins 1 mètre) .
- Les règles de sécurité de base doivent être respectées (transport, drapeau sécurité....)
- Manipuler vos armes toujours en direction des cibles.
- Rester sur les pas de tir sécurisés pour vos séances, les tirs en dehors des zones réglementées sont **FORMELLEMENT INTERDIT.**

Depuis quelques temps et très récemment, certains membres ne respectent pas ses règles et fondamentaux, aussi bien pour le respect des installations, des membres bénévoles travaillant pour le développement du stand, que pour les normes de sécurité qui doivent être le fil d'Ariane lors de votre passage sur les pas de tir.

Nous vous rappelons que tous les stands sont équipés de caméras de surveillance avec enregistrement permanent, les auteurs d'incivilités, de non respect des règles ci-dessus ont été identifiés et ce sont certainement reconnus, il s'agit donc pour eux d'un simple et dernier avertissement, désormais les manquements aux règles invoquées seront sévèrement sanctionnées (interdiction d'accès partielle, interdiction définitive, plaintes).

Comptant sur votre compréhension sportive et sécuritaire,
Cordialement,

Patrick SZEWC - Président d'association - 1717006 - BALL-TRAP CLUB DE CHATEILLON